

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le Conseil Communautaire, convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **29 juin 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

### **ETAIENT PRÉSENTS :**

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Nadine BRUEL, Elise BRUGIERE, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Mireille LABORIE, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

### **ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Jean-Luc LENTIER (représenté par Gérard PRADAL), Charly DELAMAIDE (représenté par Pierre MATHONIER), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Philippe FABRE (représenté par Philippe MAURS), Claudine FLEY (représentée par Philippe COUDERC), Cécile GANE (représentée par Jean-François RODIER), Evelyne LADRAS (représentée par Christian POULHES), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Chloé MOLES (représentée par Isabelle LANTUEJOUL), Maxime MURATET (représenté par Bernard BERTHELIER), Véronique VISY (représentée par Valérie RUEDA)

### **ETAIENT ABSENT(E)S :**

Yves ALEXANDRE, Stéphanie DELORME, Frédéric GODBARGE, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2023\_080 : TRANSPORTS / RECONDUCTION D'UN TITRE DE TRANSPORT SPÉCIFIQUE POUR LA PÉRIODE DU FESTIVAL DE THÉÂTRE DE RUE À AURILLAC**

### **Rapporteur : Monsieur Sébastien PRAT**

Depuis de nombreuses années, dans le cadre du Festival du Théâtre de Rue, la SA-SPL STABUS, via un conventionnement avec la Ville d'Aurillac et un partenariat avec l'Association ÉCLAT, met à la disposition des festivaliers ses matériels et son personnel en organisant des navettes reliant les principaux parcs-relais et campings au centre-ville et/ou des dessertes pour les spectacles les plus excentrés.

D'une édition à l'autre du Festival, le succès de ces navettes ne se dément pas.

En parallèle de ces services exceptionnels, les lignes régulières de transport, urbaines et périurbaines, mises en œuvre par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) continuent de fonctionner pendant la semaine du Festival et transportent tant des festivaliers que des habitants du territoire. Comme en 2019 et 2022, pour l'édition 2023, certaines lignes du réseau urbain verront, avec le soutien financier de la Ville d'Aurillac, leur fonctionnement prolongé au-delà de leurs horaires habituels, jusqu'à environ 0h30, afin de pouvoir desservir, notamment, des lieux de spectacle mais aussi certains espaces de stationnement ou de camping. La ligne régulière périurbaine G sera également renforcée, avec le soutien financier de la Commune de Saint-Simon, afin de desservir, notamment, le

camping situé sur son territoire.

Dès lors, il est proposé de reconduire un titre de transport spécifique, intitulé PASS FESTIVAL, vendu pour le Festival de Théâtre de Rue, et utilisable sur le réseau de transport TransCab' uniquement durant la période du 21 au 26 août 2023.

Ce titre, dont le prix est fixé à 5,00 €, permettra d'utiliser, sur l'ensemble des cinq jours susdits et de façon illimitée, la totalité du réseau urbain et périurbain de transport et sera commercialisé par la SA-SPL STABUS et l'Office de Tourisme.

Le PASS FESTIVAL sera également mis à disposition des usagers via l'application Smartphone MyBus, permettant l'acquisition de titres de transport dématérialisés.

Les modalités pratiques, juridiques et financières attachées à la mise en place de cette offre, et plus largement à l'organisation des transports publics pendant le Festival, doivent faire l'objet d'une convention de partenariat entre la CABA, la Ville d'Aurillac, la Commune de Saint-Simon et la SA-SPL STABUS. Il est proposé de déléguer au Bureau Communautaire la validation de ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de reconduire le titre de transport spécifique, intitulé PASS FESTIVAL, à un prix de 5,00 €, commercialisé pendant le Festival du Théâtre de Rue, et utilisable uniquement pendant la période du 21 au 26 août 2023 sur l'ensemble des services réguliers du réseau TransCab' ;

- de déléguer au Bureau Communautaire la validation de la convention de partenariat à conclure entre la CABA, la Ville d'Aurillac, la Commune de Saint-Simon et la SA-SPL STABUS pour l'organisation des transports publics pendant le Festival.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.